

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE D'ANGOSSAS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

UPPER NYONG DIVISION

ANGOSSAS COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP
ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002 / AONO/C.ANGOSSAS/CIPMP/2019 Du 02 MAI 2019 en procédure d'urgence POUR LA RÉALISATION DES FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2019

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ANGOSSAS, Autorité Contractante, lance, un appel d'offres national ouvert pour la réalisation des forages équipés de PMH dans certaines localités de la Commune d'ANGOSSAS, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est, allotis ainsi qu'il suit :

N° Lot	Localité	Imputation	Montant TTC
1	ZENDE CHEFFERIE À L'ESPLANADE A MECHIEN	30393 02 641225 2246 224604	8 000 000
2	ANGOSSAS 2 CHEFFERIE À L'ESPLANADE BIDJA	30393 02 641225 2246 224604	8 000 000
3	CSI D'ANKOM	40 531 07 641225 2246 224604	8 500 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine des Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public EXERCICE 2019.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune d'ANGOSSAS, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA à la Recette des Finances d'ANGOSSAS.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'ANGOSSAS, sans aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire sous peine de rejet, au plus tard le 21 MAI 2019 à 14h00 h précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002 / AONO/C.ANGOSSAS/CIPMP/2019 Du
02 MAI 2019 en procédure d'urgence POUR LA RÉALISATION DES FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH
DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION
DE L'EST, Préciser le (s) lot (s) sollicités
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1% du montant prévisionnel du lot sollicité**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Mairie d'ANGOSSAS le **21 MAI 2019** à **19h00** Il précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'ANGOSSAS, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

9-1-Critères éliminatoires

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, excepté la caution de soumission ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux (02) critères de qualification de l'offre technique ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.
- 4) Absence d'un Atelier complet sur la liste du matériel.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- b) Personnel d'encadrement ;
- c) Moyens matériels ;
- d) Références de l'Entreprise ;
- e) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;
- f) Compréhension du projet (Sous-Détail des Prix Unitaires)

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 80%, (soit au moins 21 « oui » sur 26) seront examinées.

9- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

10- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du (des) lot (s) sollicité(s), délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances, soit :

N° Lot	Désignation	Montant TTC	Montant caution
1	Réalisation d'un Forage équipé de PMH à ZENDE CHEFFERIE À L'ESPLANADE A MECHIEN	8 000 000	80 000
2	Réalisation d'un Forage équipé de PMH à ANGOSSAS 2 CHEFFERIE À L'ESPLANADE BIDJA	8 000 000	80 000
3	Réalisation d'un Forage équipé de PMH à CSI D'ANKOM	8 500 000	85 000

11- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **trois (03) mois pour chaque lot**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

12- ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE

Chaque lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de critères supérieur ou égal à 80% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

13- NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

Dans le cadre du présent appel d'offres, un soumissionnaire peut être attributaire **de plus d'un (01) lot**.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'ANGOSSAS ou de la Délégation Départementale des Marchés Publics du HAUT-NYONG, aux numéros de téléphones : 698 007 778/243 283 660.

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN ;
- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPMP-ANGOSSAS ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

ANGOSSAS, le **02 MAI 2019**

Le Maire de la Commune d'ANGOSSAS.

Autorité Contractante



Ertsol Arne Marie